



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023

TABLE DES MATIÈRES

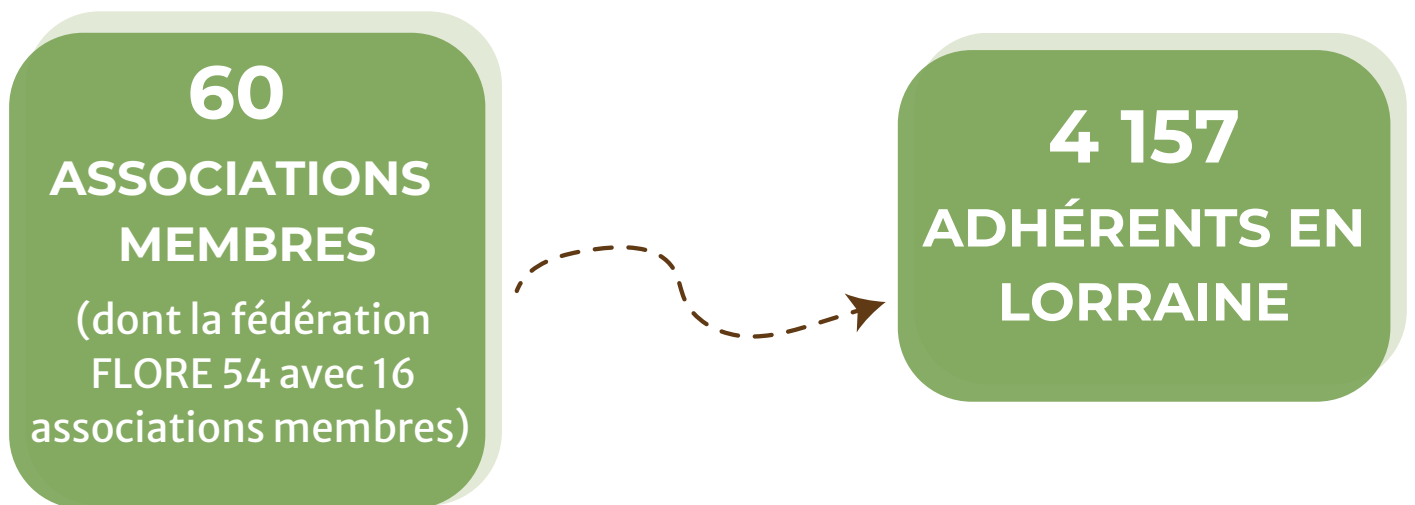
LNE EN 2023 c'est	1
Ressources Humaines	3
Participation des bénévoles au débat public environnemental et aux événements associatifs	5
Listes des événements 2023	6
Réseau Biodiversité	7
Réseau Forêt	11
L'Université Populaire pour l'Environnement en Grand Est (UPEGE)	14
Réseau Energie	17
Réseau Juridique	21
Réseau Nucléaire	25
Sentinelles de la Nature	28
Communication	32
Vie associative	36

LNE EN 2023 C'EST...

UNE ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Agréée au titre du Code de l'Environnement
Qui apporte son soutien aux associations membres
Fédère les compétences sur le territoire lorrain
Informe et sensibilise
Anime le débat public environnemental

UNE FÉDÉRATION DE



Membre de France Nature Environnement Grand Est

MAIS AUSSI

6
VOLONTAIRES
EN SERVICE CIVIQUE

8
SALARIÉ·E·S

14
MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Co-présidente	Maïthé MUSCAT
Co-président	Salvatore LA ROCCA
Vice-président	Raynald RIGOLOT
Secrétaire	Pascal REZLER
Secrétaire adjointe	Isabelle CORNETTE
Trésorier	Isabelle HOELLINGER
Trésorière adjointe	Régine MILLARAKIS
Administratrice	*Régine PALUCCI
Administratrice	Sylvie LANGLAIS
Administrateur	Patrick KLEIN
Administrateur	Christian GASTON
Administrateur	*Bernard SCHMITT
Administrateur	*Jean-Marie HANOTEL
Administrateur	Jean-François FLECK

*Nouvelles arrivées

L'équipe salariée

Après une forte croissance en 2022 (passage de 4 salarié·e·s à 8), l'équipe de LNE se stabilise en 2023. Au 31 décembre 2023, l'équipe de LNE est composée de :

- Aline RAMSPACHER, assistante administrative (passage d'un CDD d'1 an à un CDI) ;
- Anaïs CORDIER, chargée de mission Sentinelles de la Nature ;
- Ancilla KANTARAMA, chargée de mission eau, sol et agriculture (fin de son contrat de professionnalisation en septembre 2023) ;
- Cassandre DAMAS, chargée de mission biodiversité ;
- Laure DERSON, chargée de mission juridique ;
- Lisa RUMMENHOHL, coordinatrice UPEGE ;
- Nicolas CORREA, directeur fédéral ;
- Thibault AUBRY, chargé de mission forêt ;

Volontaires et stagiaires

6 volontaires en service civique ont épaulé l'équipe salariée de LNE au cours de l'année 2023.

Sophie NOLD, Maëlllys SOIVE et Chabane RIAZ ont terminé leurs missions à l'été 2023. Leur aide a été, cette année encore, inestimable. LNE tient donc à exprimer toute sa reconnaissance à ces personnes qui se sont pleinement investies dans leurs missions.

Trois nouveaux volontaires sont arrivés en 2023 :

- Clément PREDIAM, volontaire chargé de la communication (juin 2023-janvier 2024)
- Dimitri HEINTZ, volontaire chargé de Sentinelles de la Nature (octobre 2023 – avril 2024)
- Emma SCHWENKE, volontaire en service civique sur la thématique forêt (mai - décembre 2023)

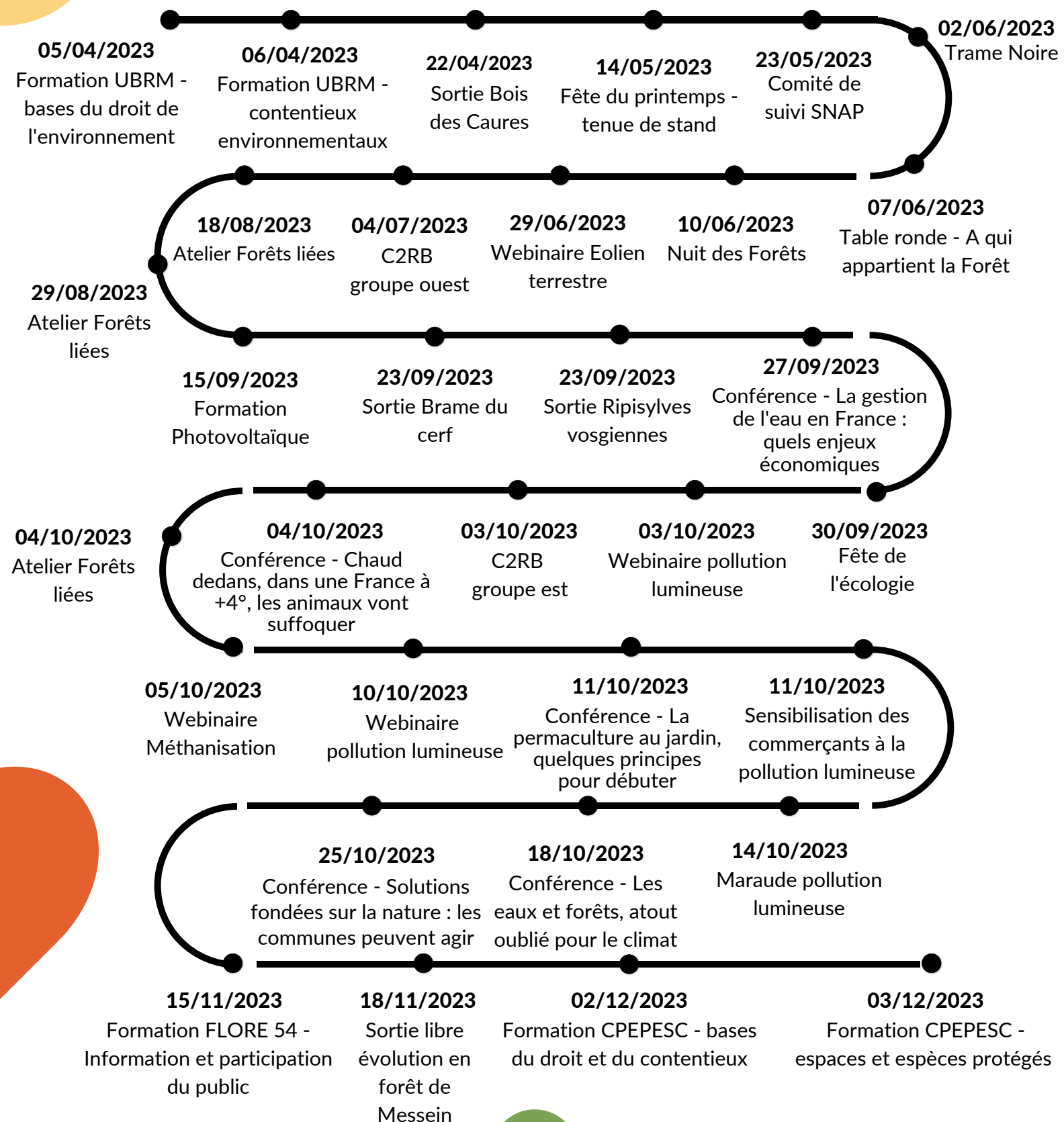
Participation des bénévoles au débat public environnemental et aux événements associatifs

Plusieurs administrateurs de la fédération participent à des commissions d'envergure départementale ou régionale où ils y portent nos valeurs et notre vigilance : Atmo Grand Est (surveillance de la qualité de l'air), Conseil départemental de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Coderst), Commission régionale des aides de l'ADEME, Schéma directeur de gestion de l'eau... Commissions départementales de protection des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), Schéma régional biomasse, et celui des carrières, Plan Régional forêt bois, et celui des déchets, Comité régional de l'énergie, Comité du massif des Vosges ...etc.

Ils se mobilisent également dans les groupes de travail et à l'occasion d'événements ponctuels organisés par LNE ou dans les associations membres. Toutes ces participations représentent des heures de travail, de concertation, de retour vers la fédération. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Par ailleurs, Isabelle Catalan, bénévole de LNE, a représenté notre fédération au Conseil économique social et environnemental régional du Grand Est (CESER), nommée pour 3 années. Elle s'y est investie dans plusieurs groupes de travail : l'évaluation des politiques publiques, la commission Économie et Emploi, en particulier sur la Bio-économie et la protection des ressources naturelles, dont les sols, la problématique de la méthanisation, la pollution atmosphérique... Tout au long de son mandat Isabelle a fait parvenir à LNE la totalité de son indemnité mensuelle, ce qui est un don très important. 2023 a été sa dernière année, Isabelle CORNETTE, secrétaire adjointe de LNE, la remplacera dès le mois de janvier 2024. Merci à elle pour ces années de dévouement !

Liste des événements 2023



BIODIVERSITÉ



TRAVAIL DE RECHERCHE SUR L'IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE GERMINY :

Pour donner suite à la demande de Laure et du collectif Thuilley-Germiny-Viterne, Cassandra s'est chargée de la rédaction de commentaires additionnels sur le volet « Faune/Flore/Habitats » de l'étude d'impact de la demande d'autorisation d'ouverture de Carrière et de l'étude d'impact de la demande de défrichement, sur les communes de Germiny, Thuilley-aux-Groseilles, en Meurthe-et-Moselle.

Ces commentaires additionnels font suite aux commentaires réalisés par Monsieur Florian CHRISTOPHE, naturaliste indépendant ayant réalisé l'étude d'impact. Ils recensent également différents impacts environnementaux dus aux travaux d'implantation, mais également de l'exploitation de la carrière au niveau de la zone d'implantation définie.

Le site présente une bonne continuité écologique et la mise en place d'une carrière risque d'engendrer une rupture de cette continuité et de nombreuses espèces risquent d'être impactées par l'implantation de cette nouvelle carrière : travaux, imperméabilisation, rejets de poussières, contamination des eaux de surface ou souterraines, impact sur la faune et la flore, dégradation des sols. En outre, la zone d'étude combine des éléments de la Trame Verte et Bleue, nécessaires aux cycles de vie des espèces de faune et de flore présentes en son sein. Ces éléments sont porteurs d'une biodiversité spécifique riche, faisant d'eux des réservoirs de biodiversité.

En conclusion de ce commentaire, Lorraine Nature Environnement s'est opposée sur le fond au projet d'implantation d'une carrière, compte tenu de l'état initial.

CRÉATION D'UN RÉSEAU LORRAIN EN FAVEUR DU BUSARD CENDRÉ (CIRCUS PYGARGUS) :

LNE a participé à des réunions au cours de l'année 2023 et a déposé une demande de subvention en mars 2023. Cela a permis la création d'un réseau lorrain dont les missions reposent sur 3 axes prioritaires : un travail sur les milieux, la pérennisation et la protection des populations de busards sur le territoire et la communication et la sensibilisation sur le sujet.

La demande de subvention a permis la signature d'une convention de subvention : pas moins de 27 440 € ont été accordés dans le cadre de cette demande et LNE s'est engagée à transmettre les bilans techniques

de chaque structure concernée (CSFL, CPIE, MNE, TORCOL) ainsi que le bilan financier de l'action, l'intégration des rapports d'étude au système d'intégration du développement durable et de l'environnement (SIDE) et des données au système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel régional (SINP). En novembre 2023, la LPO GE a souhaité reprendre à son compte le pilotage et la coordination de la demande de subvention en faveur du busard en Lorraine, ce qui a été accepté par LNE, considérant cela comme plus pertinent la LPO étant en lien direct avec les associations naturalistes qui travaillent sur ce sujet.

RÉFLEXION ET PRÉPARATION DE LA 3ÈME ÉDITION DE LA FORMATION MISSION NATURE :

En 2023, notre Formation Mission Nature, n'a pas pu être mise en place faute à un nombre insuffisant d'inscrits. Une communication insuffisante semble en être la cause, ainsi qu'un tarif peut-être trop élevé ? Cependant, tout au long de l'année 2023, une démarche de réflexion et d'organisation a été lancée afin de permettre une nouvelle édition de la formation en 2024.

Dans cette perspective, nous avons effectué une recherche sur la certification QualiOPI : la demande correspond à une démarche complexe qui nécessite énormément d'exams documentaires et d'évaluations par échantillonnages ou d'entretiens avec le personnel. Après examen des divers indicateurs nécessaires pour l'obtention de la certification, il s'est avéré que pour la Formation Mission Nature ne pourrait être certifié à ce titre.

SUIVI DES RÉUNIONS AVEC LE GROUPE TÉTRAS VOSGES (GTV) :

Deux réunions du groupe ont eu lieu au cours de l'année : une en juin et une en décembre, respectivement pour :

- Présenter la synthèse des résultats 2021/2022 et le bilan de la saison de suivi au chant 2023, discuter de la prolongation de l'arrêté préfectoral et présenter le bilan et les perspectives du PNA
- Rappeler la compilation des données 2023 en vue de la synthèse annuelle, présenter le plan d'échantillonnage pour prospections hivernales 2023/2024, discuter du renouvellement de l'arrêté préfectoral prévu pour 2024 et présenter le calendrier et les échéances à venir

Une réflexion quant au travail en commun avec le GTV, dont le champ d'action concerne les forêts et écosystèmes forestiers du Massif des Vosges au sens large, est à lancer courant 2024.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT TRAME VERTE ET BLEUE (AMI TVB) :

La démarche AMI TVB vise à reconstruire un réseau écologique cohérent, à l'échelle régionale, permettant d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

Or, LNE a dans ses missions d'aider ses associations membres à porter leurs projets ou devenir partenaires sur certains projets de renaturation, d'apporter son soutien technique et administratif, notamment par la rédaction d'un dossier de demande de subvention, dans le cadre de cet AMI.

Nous avons lancé un appel à projet (AAP) en interne, dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt Trame V initié par la Région Grand Est dans l'objectif de démultiplier les initiatives en faveur de la Trame Verte et Bleue et ainsi d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Chabane, service civique en 2023, a passé de nombreuses heures de recherche, de condensation de documents et s'est chargé de faire un appel global à nos associations naturalistes, pour tenter de voir quelles sont celles qui souhaiteraient être soutenues dans ce cadre.

PRÉSENTATION À MULHOUSE SUR LA TRAME NOIRE :

Courant 2023, LNE a été sollicitée par la ville de Mulhouse par l'intermédiaire de Nicolas HOUEL pour faire une présentation sur la Trame Noire le 2 juin, en soirée. Ce travail a été réalisé conjointement entre Thibault, Maëllys, Chabane et Cassandra.

Cassandra a entamé un processus de réflexion pour un texte de présentation de la Trame Noire, de ses enjeux, son identification et la biodiversité liée à cette trame ainsi qu'un poster illustrant les impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Ce poster a ensuite été réalisé par Maëllys puis imprimé et présenté par Chabane et Thibault lors de la soirée de présentation. Cela aura également été l'occasion pour Chabane de présenter la Campagne Sentinelles de la Nuit.

Cet événement a permis de toucher une centaine de personnes, la plupart n'étant pas du tout renseignées sur la notion de trame noire.

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE :

Cette démarche prend place suite au courrier inter-associatif envoyé par Alsace Nature, la LPO Alsace et le GEPMA aux maires des deux départements d'Alsace, dans le cadre du renouvellement des baux de chasses. LNE, courant 2023, a donc choisi de travailler sur un projet de courrier inter-associatif similaire, concernant le renouvellement des baux de chasse en Moselle.

Dans ces courriers, se trouvaient notamment la proposition de rédaction de clauses particulières et d'aménagements réglementaires permettant de mieux prendre en compte la biodiversité et ainsi la protéger. LNE s'est chargée d'adapter à la Moselle le courrier proposé par AN et de l'envoyer courant septembre, le document a été co-signé par LNE, la LPO Moselle et le GEML.

LNE a profité de l'occasion pour se procurer le fichier des maires de Moselle.

TRAVAIL DE RECHERCHE SUR LE PROJET FORÊT DE MERCY :

En 2023, Cassandre s'est chargée de rédiger une contribution naturaliste, basée en grande partie sur l'étude réalisée par le bureau d'étude Atelier des Territoires, dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque au sol en forêt de Mercy.

Ce document recense d'une part un état des lieux bibliographique de l'impact global des centrales photovoltaïques au sol, mais également un commentaire naturaliste sur l'étude d'impact de l'AdT.



Forêt de Mercy

Ce document de 19 pages présente la forêt de Mercy comme un site très intéressant sur des questions de biodiversité, notamment par la présence de nombreuses essences d'arbres différentes, d'espèces de faune et de flore très intéressantes, de nombreux points d'eau ainsi que des ouvrages militaires constituant notre patrimoine historique assurant une plus grande diversité des milieux naturels de la zone d'étude.

En conclusion de ce document, et compte tenu des éléments fournis par l'étude d'impact, LNE pense que l'aspect écologique faunistique et floristique du site est très important sur l'entièreté de l'aire d'étude. Les divers taxons étudiés présentent une grande diversité spécifique et comptent de nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées. De plus, il en est ressorti un intérêt très fort vis-à-vis des chiroptères sur le site : l'on note une richesse et une diversité spécifique remarquables.

LNE s'est donc opposée sur le fond au projet de centrale photovoltaïque au sol, compte tenu de l'état initial réalisé en 2022.

FORÊT



Forte d'un réseau regroupant près d'une vingtaine de membres actifs répartis sur les 4 départements lorrains pour appuyer le chargé de mission Forêt, Thibault AUBRY, LNE s'est impliquée dans de nombreux dossiers tout au long de l'année 2023, avec en ligne de mire son projet phare de préservation des forêts militaires. La fédération a également pu compter sur l'aide précieuse d'Emma SCHWENKE, volontaire en service civique sur la thématique forêt entre mai et décembre.

INVENTAIRE ET CONSERVATION DES FORÊTS MILITAIRES À CARACTÈRE PATRIMONIAL EN GRAND EST

L'année 2023 s'avère être une année contrastée. Si nous avons pu avancer sur de nombreux dossiers, cette année n'a pas été synonyme, comme nous l'espérions, d'un premier travail d'étude sur le terrain. Les difficultés rencontrées ont amené notre groupe de travail à repenser l'organisation du projet, le scindant en deux « sous-projets » aux enjeux complémentaires :

- En partenariat avec le Ministère des Armées (Mda) et la DREAL Grand Est, travail sur 21 sites identifiés par le Mda comme étant potentiellement cessibles et retenus pour leur intérêt environnemental supposé.
- En parallèle, accompagnement de collectivités souhaitant acquérir les forêts militaires situées sur leur territoire. En les accompagnant dès les premières étapes de leur démarche, nous souhaitons mettre en avant les enjeux de protection indissociables de ces sites particuliers et, in fine, nous assurer que la gestion mise en place soit compatible avec ces enjeux.

Concernant les 3 sites identifiés comme potentiels sites-pilotes en 2022, un important travail de fond a été opéré au cours de l'année 2023 :

- Accompagnement de l'Eurométropole de Metz dans la mise en place des différents documents d'objectifs sur le Mont Saint-Quentin.
- Travail en coordination avec le collectif « Sauvons la forêt de Mercy » pour s'opposer au projet de parc photovoltaïque qui a abouti à la proposition de l'Eurométropole de ne garder qu'une dizaine d'ha (contre 50 ha au démarrage du projet) pour le parc et de mettre en protection les 140 ha restants.
- Accompagnement de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan dans son projet de reprise des sites militaires sur son territoire, en cours de médiation.

Un roll-up ainsi qu'une vidéo de présentation du projet ont été réalisés dans le courant de l'année.

Au vu de l'avancée des différents sous-projets, les premières phases de terrain devraient avoir lieu en 2024. Ces études pourraient intervenir entre mai et septembre et consisteront en une caractérisation globale des différentes forêts sélectionnées afin d'affiner les études naturalistes nécessaires dans un second temps.

RÉSEAU FRENE

Le réseau FRENE (FoRêts en Évolution Naturelle) a été présenté lors des deux commissions régionales des réserves biologiques (C2RB) du Grand Est. En parallèle, nous avons travaillé avec notre partenaire l'ONF à préciser les sites concernés par le projet ainsi que les objectifs poursuivis à terme. Une réunion multipartenariale aura lieu début 2024, avant le lancement officiel du réseau FRENE au niveau régional prévu dans l'année.

ASSISES DES FORÊTS ET DU BOIS

LNE a participé tout au long de l'année à l'organisation des deuxièmes Assises des Forêts et du Bois Grand Est. Après une première édition décevante pour les associations, lors de laquelle les questions environnementales étaient réduites à portion congrue, nous avons été invités à participer au comité technique où nous avons pu peser sur les différentes orientations de cette nouvelle édition.

Thibault et Emma ont animé plusieurs ateliers lors desquels les bénévoles de nos différentes associations ont pu faire remonter leurs questionnements ainsi que leurs propositions pour la forêt de demain. Raynald RIGOLOT, président de FLORE 54, est intervenu en tribune lors des journées en plénières du 13 et 14 mars 2023. Au total, 30 représentants des associations étaient présents lors des Assises, le deuxième contingent le plus important après celui des étudiants.

ANIMATIONS

Le 22 avril, Philippe MILLARAKIS et Gersende GERARD de l'ONF ont fait découvrir à un groupe d'une vingtaine de personnes l'histoire du bois des Caures (55). Gersende GÉRARD a, à cette occasion, présenté le nouveau document d'aménagement de la forêt domaniale de Verdun.

Dans la nuit du 22 au 23 septembre, Max SOULLIÉ a emmené une dizaine de personnes écouter le brame du cerf à Xonrupt-Longemer (88). Le lendemain matin, le groupe a visité une ancienne carrière réhabilitée à Saint-Nabord (88) pour découvrir le rôle des ripisylves.

Le 18 novembre, Jean-François PETIT a présenté le bois de Messein (54) et les grands principes de la Libre Évolution à un groupe d'une dizaine de personnes.

LNE a également tenu un stand lors de la Nuit des Forêts à Neufchâteau (88) le 10 juin. Le Réseau Thématique Forêt s'est également réuni à plusieurs reprises tout au long de l'année, par visioconférence et en présentiel.

PLAIDOYER TERRITORIAL

LNE participe régulièrement à de nombreuses commissions et consultations dans le but de faire valoir les positions des associations environnementales auprès des pouvoirs publics :

- 19 avril : participation à la Commission Régionale Forêt Bois (CRFB)
- 23 mai : participation au comité de suivi de la Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP 2030)
- 8 juin : médiation entre l'ONF et les associations environnementales consécutive à une plainte auprès de PEFC concernant plusieurs dégradations observées en Forêt de Haye
- 13 juin : interview par Radio Campus pour présenter l'action de LNE en faveur de la forêt
- 4 juillet & 3 octobre : participation et présentation du réseau FRENE lors des C2RB Ouest & Est
- 6 novembre : entretien avec la société forestière dans le cadre de leur concertation pour présenter notre vision de la forêt

CYCLE DE CONFÉRENCES 2024

Au cours du second semestre, LNE a enclenché une réflexion autour d'un cycle de conférences dans les 4 départements lorrains. Les deux thématiques retenues sont « artificialisation des forêts » et « vieilles forêts ». Ces deux conférences, préparées en 2023, auront lieu en 2024.

PREMIÈRE OBLIGATION RÉELLE ENVIRONNEMENTALE (ORE)

La fédération a été contactée par un particulier, propriétaire d'une parcelle boisée à Domjevin (54), pour devenir co-contractant d'une ORE permettant d'assurer le maintien de l'état boisé sur le site. LNE a réalisé un inventaire en plein et un Indice de Biodiversité Potentielle en juin qui vont permettre d'assurer le suivi de la parcelle pendant la durée du contrat.



UNIVERSITÉ POPULAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT EN GRAND EST

AVANCEMENT PARTENARIAT :

Les trois fédérations membres de FNE Grand Est sont impliquées dans le montage et portage du projet : Alsace Nature, Champagne Ardenne Nature Environnement, LNE.

Des échanges réguliers avec les partenaires associatifs et têtes de réseau ont eu lieu : ARIENA, LorEEn, Graine, UIMAGE, ODONAT. Ces structures siègeront également dans le Comité d'orientation et participeront ainsi activement à la mise en œuvre du projet.

Des prises de contact et réunions avec d'autres Universités Populaires pour échanger sur la démarche et trouver des synergies ont également été organisées en 2023 : Université Populaire pour l'écologie dans la Marne (UPEM), Université Participative et Populaire de Vandoeuvre, Université du Temps Libre de l'Université de Lorraine.

MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE :

Après de nombreuses réunions partenariales, le projet UPEGE est désormais porté par France Nature Environnement Grand Est, sa mise en œuvre et animation est assurée par Lorraine Nature Environnement. Les fédérations membres de FNE GE (Alsace Nature, LNE, Champagne Ardenne Nature Environnement (CANE)) ont rédigé ensemble une feuille de route définissant la gouvernance du projet :



*Feuille de route
gouvernance UPEGE*



Les instances de gouvernance du projet sont : le Comité de pilotage (COFIL) ; le Comité d'orientation et la Conférence des partenaires institutionnels.

SUITE...MISE EN PLACE DE LA GOUVERNANCE :

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour objectif d'assurer le pilotage stratégique du projet. Le COPIL est une instance de débat, de concertation et de décision. Il est composé comme suit :

Réseau France Nature Environnement Grand Est (FNE GE)	
FNE GE	Le Président ou son représentant
Lorraine Nature Environnement (LNE)	Deux représentants
Alsace Nature (AN)	Deux représentants
Champagne Ardenne Nature Environnement (CANE)	Deux représentants

Le comité d'orientation

Le comité d'orientation est nommé par le COPIL. Il est amené à élaborer des propositions d'orientations et pourra s'exprimer sur l'ensemble des éléments constitutifs de l'UPEGE et formulera ses propositions au COPIL. Il est composé des membres du COPIL et des représentants des partenaires associatifs ainsi que des partenaires invités en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour.

La conférence des partenaires institutionnels

La conférence des partenaires institutionnels permet aux membres de suivre l'évolution du projet. Elle est un lieu d'échange sur le développement du projet et le partage des orientations futures. Elle permet, sur la base d'un bilan des actions réalisées d'identifier les recoupements entre le projet d'UPEGE et les politiques publiques portées par les partenaires institutionnels.

La première réunion du COPIL a eu lieu le 12 octobre, le Comité d'orientation et la conférence des partenaires institutionnels se réuniront d'ici la fin de l'année.

ETAT DES LIEUX

Un recensement des structures proposant des formations environnementales ainsi que des formations existantes en Grand Est en matière de l'environnement et de montée en compétences des acteurs associatifs a été réalisé.

Ce recensement a notamment permis d'identifier des thématiques non-couvertes par des formations existantes.

Les résultats de cet état des lieux seront publiés sous forme de catalogue en ligne d'ici la fin de l'année 2024.

Synthèse de l'état des lieux

- 131 structures recensées, dont 79 structures qui organisent des formations en Grand Est (qualifiantes et non-qualifiantes)
- 193 formations recensées sur le territoire pour la période mars 2023 à la fin de l'année (montée de compétences et sujets environnementaux)



ÉNERGIE



RÉPONSE À L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE FNE :

En février 2023, FNE a lancé un Appel à manifestation d'intérêt concernant l'organisation de journées de formations sur le photovoltaïque, de webinaires régionaux sur l'éolien terrestre et la méthanisation ou encore d'ateliers sur l'éolien offshore.

LNE a choisi de répondre positivement à cet AMI via la proposition d'une série d'événements pour comprendre les énergies renouvelables, leurs enjeux et leurs impacts.

Au travers de cette série de formations, LNE a voulu aider ses adhérents et bénévoles à se faire une opinion par rapport aux énergies renouvelables et ainsi leur donner des outils pour mieux évaluer des projets d'installation afin de pouvoir se positionner et intervenir en faveur de la protection de l'environnement.

LNE aura donc réalisé durant l'année 2023 :

- Un webinaire sur l'éolien terrestre : « Eolien terrestre : quelles conditions pour un développement vertueux ? », le 29 juin à 14h. Cet événement a permis de toucher près de soixante-dix personnes le jour de l'événement.
- Une journée de formation sur le photovoltaïque : « Photovoltaïque : comment mieux évaluer l'empreinte environnementale de projets d'implantations sur sol ? », le 15 septembre à Ville-sur-Yron. Cette journée de formation a permis de toucher une dizaine de personnes.
- Un webinaire sur la méthanisation : « La méthanisation pourra-t-elle contribuer à la transition énergétique ? », le 5 octobre à 14h. Ce webinaire a permis de toucher une soixantaine de personnes le jour de l'événement.

Les replays des webinaires sont disponibles sur le site internet de LNE, la page Facebook, ainsi que sur la chaîne YouTube.

JOURNÉE D'ÉCHANGES DU RÉSEAU ÉNERGIE DE FNE À PARIS EN DÉCEMBRE 2023 :

FNE a organisé, le 7 décembre 2023, une journée d'échanges du réseau Energie, dans leurs locaux à Paris. La matinée a consisté en l'échange de retours d'expériences des fédérations ayant répondu positivement à l'AMI lancé en février : qu'est-ce qui a marché, discussions autour de l'intérêt à organiser ce type d'ateliers et réflexion autour des pistes d'améliorations possibles.

Ces échanges, très instructifs, ont permis de soulever de nombreuses pistes de travail pour le réseau énergie de FNE pour 2024 (relancer un AMI, fournir une trame de bilan pour les journées, faire connaître les positionnements de FNE et réfléchir autour de ceux manquants, etc).

L'après-midi a consisté en des ateliers thématiques sur le thème des « Energies renouvelables et biodiversité ».

D'une part, il a été possible de répondre à la question « Comment favoriser, faciliter le déploiement des bons projets et les soutenir ? ».

Ce qu'il en ressort globalement :

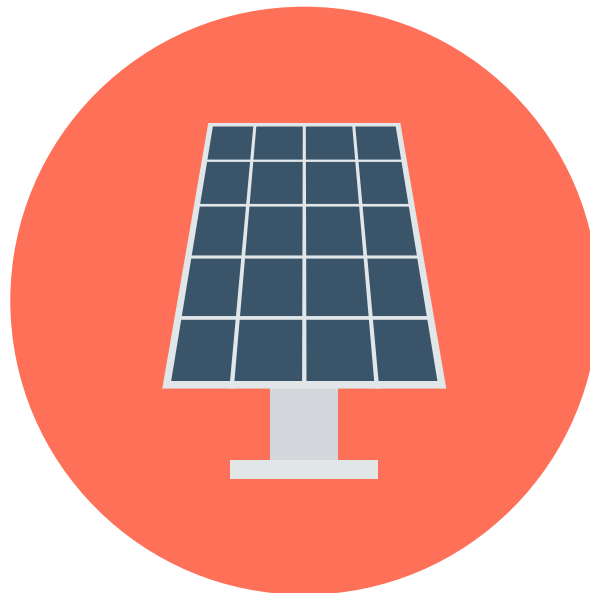
- Un besoin de connaissance vis-à-vis des positionnements de FNE sur certaines thématiques et l'intérêt de s'appuyer sur un plaidoyer clair
- La nécessité d'un partage d'expérience entre fédérations
- Certaines pistes pour Sentinelles de la Nature : mobilisation des Sentinelles pour établir une cartographie des projets positifs et négatifs en matière d'énergie renouvelable
- L'importance de co-construire et faire connaître le positionnement de FNE, avec les lignes rouges et les bonnes pratiques que l'on identifie
- La nécessaire mobilisation le plus en amont possible des projets et dans les instances concernées (MRAE, contribution au cahier des charges des projets, travail dans les Comités Régionaux de l'Energie, etc)
- Un besoin de formations ERC des différents développeurs et des actions auprès des élus locaux.

D'autre part, il a été possible de répondre à la question « Comment éviter la venue de mauvais projets, depuis la planification et comment s'opposer/réagir ? ».

Ce qu'il en ressort cette fois :

- Encore une fois, le besoin d'un positionnement clair de FNE, connu de l'ensemble des acteurs, assumé et cohérent dans l'ensemble des fédérations et connaître les lignes rouges de FNE. Ces lignes rouges peuvent permettre d'être force de proposition sur une cartographie des lieux où il peut être intéressant de développer du photovoltaïque par exemple
- Le besoin de connaître le projet le plus en amont possible, idéalement avant la maîtrise foncière pour avoir un impact sur le choix du site, répondre aux enquêtes publiques des mauvais projets, mais également soutenir les bons projets : cela permet de montrer aux enquêteurs que l'on sait faire la différence
- Proposer une contre-expertise naturaliste avant/pendant/après les travaux peut être positivement accueillie dans le cadre d'un projet
- La nécessité d'être présent dans les débats et enquêtes publiques

2024 semble être une année charnière pour la thématique des énergies renouvelables et il va falloir s'attendre à de nombreux nouveaux projets.



Méthanisation



Dans le cadre de son Master 2 réalisé en contrat de professionnalisation à l'Université de Lorraine en « Génie de l'Environnement », Ancilla a rédigé un mémoire intitulé « Étude de la pertinence du développement de la filière méthanisation dans le cadre d'une approche du développement soutenable ». Projet d'une année de réflexion, ainsi que de visites de méthaniseurs, l'objectif de ce mémoire était de faire un état des lieux de la méthanisation, et plus particulièrement de l'impact de ses rejets sur la biodiversité et l'environnement de manière générale. L'année 2023 a été mouvementée pour Ancilla, qui a dû jongler entre ses études, son mémoire et la naissance de sa fille, mais elle aura su mener ses projets avec brio et a obtenu son diplôme.!



JURIDIQUE



Après une année de fonctionnement à double voix, le pôle juridique a vu son rôle se renforcer. Une collaboration étroite est née entre Sentinelles de la Nature et le juridique avec une volonté de rendre la communication des dossiers entre ces deux postes, la plus fluide possible. La veille juridique a été embellie d'une section « Contentieux ou Conseils » dans laquelle les lecteurs sont tenus informés de l'activité, notamment contentieuse, du pôle juridique. Le travail de communication a été renforcé mais, doit être poursuivi.

Formations

Trois formations juridiques ont été dispensées en 2023, à des publics différents.

En avril 2023 s'est tenue la première formation, à destination des agents de l'UBRM (Union des Fédérations de Pêche du Bassin Rhin-Meuse) de Lorraine, dont l'objectif était de les introduire au contentieux administratif et à la réglementation propre à l'évaluation environnementale. Il s'agissait du second module d'une formation plus globale, ayant débuté fin 2022.

Au mois de novembre, les adhérents et sympathisants de FLORE 54 ont pu participer à une demi-journée de formation relative aux principes d'information et de participation du public en matière environnementale, au château du Charmois à Vandœuvre-lès-Nancy.

Début décembre, ce sont les membres de la CPEPESC Lorraine (adhérents et salariés) qui ont eu l'opportunité de participer à un week-end de formation sur deux jours, qui portait sur les bases du droit et du contentieux, la législation relative aux espèces protégées et un bref focus sur les espaces protégés. Le tout se concentrant sur les chauves-souris. Ensemble, ces formations ont réuni une cinquantaine de personnes.

En outre, en début d'année 2023, un webinaire a été dispensé à destination de nos associations membres et notamment des nouvelles, où la juriste et la chargée de mission Sentinelles de la Nature ont expliqué le fonctionnement du « nouveau » pôle juridique à 4 mains ainsi que leurs attentes et l'utilisation de la charte juridique de Lorraine Nature Environnement.

Partenariat avec la CPEPESC Lorraine



Un partenariat spécial a débuté fin 2022 entre la CPEPESC Lorraine et LNE. La juriste de LNE dédie une journée par semaine aux dossiers CPEPESC, avec des déplacements réguliers dans leurs locaux.

Le début de l'année a été principalement consacré à une prise en main des dossiers et des thématiques, avec une formation continue et montée en compétences de la juriste LNE sur les questions liées aux chiroptères et à leurs écologie, biologie et habitats. De nouveaux dossiers ont été initiés avec la rédaction de plaintes et courriers divers ainsi que la rédaction d'un recours devant le tribunal administratif. Ce partenariat s'avère être très riche pour les deux associations qui renforcent leur lien et échangent leurs compétences, toujours dans un objectif d'une meilleure protection de l'environnement et des chiroptères spécifiquement.

Les dossiers phares de LNE 2023

Vittel et alentours (88) – février, avril, juillet 2023 : La saga Nestlé Waters continue ... et s'alourdit !

Le dossier Nestlé Waters s'alourdit encore avec le dépôt d'un recours en annulation contre les arrêtés préfectoraux de prélèvement du 19/10/2022 autorisant de nouveaux prélèvements d'eau dans les gîtes A et B au bénéfice de la Société Nestlé Waters, devant le tribunal administratif de Nancy. Les associations requérantes LNE, et quatre associations locales, Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, l'Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions (ASVPP) et l'UFC que Choisir sont représentées par un avocat au barreau de Strasbourg, Me Zind.

Ce recours a pour objectif de faire appliquer un meilleur partage de la ressource en eau entre ses différents utilisateurs et faire cesser une priorisation quasi systématique de l'utilisation de l'eau au profit des sociétés, même en période de sécheresse et de restriction. Ces prélèvements vont aussi aggraver les sécheresses constatées ces dernières années dans les cours d'eaux vosgiens. Tout ceci, sans étude globale des 3 gîtes composant le milieu aquatique souterrain du secteur, étude que les associations demandent depuis des années.

SUITE Vittel et alentours (88) – février, avril, juillet 2023 : La saga Nestlé Waters continue ... et s'alourdit !

A côté de notre plainte pour prélèvements non autorisés par la société toujours en cours d'enquête par les agents compétents, une nouvelle plainte a été déposée en février 2023 par les mêmes associations, pour des dépôts illégaux de déchets. En mai 2021, le directeur de la production de Nestlé avait reconnu l'existence de neuf décharges sauvages, dont quatre très volumineuses. Quatre d'entre elles sont désormais des déchets enfouis, la nature ayant "repris ses droits" à ces endroits, tandis que les cinq restantes sont des "décharges à ciel ouvert", toutes situées dans le même secteur. Les déchets retrouvés sont un cocktail de déchets plastiques, rebuts de fabrication de bouteilles et bouteilles en verre. S'y ajoutent des déchets de construction et des résidus de déchets brûlés. L'enquête suit son cours.

Le tout a été largement médiatisé dans la presse locale, nationale et même internationale. Un reportage d'Envoyé Spécial a même été tourné sur les lieux, où ont été interviewés les représentants de VNE ainsi que Me Zind.

Difficile cohabitation entre exploitation des champignons et chauves-souris dans les carrières de Savonnière-en-Perthois (55) – septembre 2023

Le site Natura 2000 "Gîte à chiroptères" situé sur les anciennes carrières de Savonnières-en-Perthois est toujours le lieu d'une cohabitation difficile entre exploitants de champignons et chauves-souris. L'exploitant a été mis en demeure de produire une étude d'incidences Natura 2000 en juin 2022. A la fin 2023, l'exploitation n'avait toujours pas régularisé sa situation. La CPEPESC Lorraine et LNE ont déposé plainte pour le non-respect d'un arrêté préfectoral portant mise en demeure de produire une étude d'incidences Natura 2000. L'enquête suit son cours.

Trafic d'espèces protégées naturalisées (55) – octobre 2023 : La savane s'invite chez des particuliers en Lorraine

LNE a été informée par voie de presse d'un trafic d'espèces protégées naturalisées dans la Meuse et s'est constituée partie civile, accompagnée par Meuse Nature Environnement, LOANA et d'autres associations. Pour résumer, les faits avaient trait à l'achat, la vente, la détention, l'importation ainsi que la cession illicite d'espèces protégées. Il s'agissait autant d'espèces protégées locales (chouette effraie, faucon crécerelle, hibou moyen duc ...) que d'espèces plus "exotiques" (lion, caïman à lunettes, tortues), y compris une collection impressionnante de crânes d'espèces en tout genre. L'audience a eu lieu en octobre 2023 et le jugement a reconnu la constitution partie civile des associations et leur a octroyé des dommages et intérêts à hauteur de 3 000€ chacune.

Clairefontaine (88) – novembre 2023 : Le préjudice écologique mis à mal ...

Dans cette affaire de pollution de la Meurthe par la papeterie Clairefontaine, le tribunal d'Epinal avait condamné la société à une amende de 10 000€ ainsi qu'à la réparation du préjudice écologique par le versement d'une somme importante aux associations parties civiles, à savoir LNE, VNE, ASVPP, Oiseaux Nature et FNE. La cour d'Appel de Nancy a eu à rejurer l'affaire par suite d'un appel de la société. La Cour d'Appel refuse de condamner la société à la réparation du préjudice écologique et octroie aux associations la somme de 3 000€ au titre de leur préjudice moral.

Trafic déchets transfrontaliers (57, 54 et ailleurs en France) – décembre 2023 : Une poubelle de ... 250 tonnes de déchets à Rédange (et ailleurs !)

Une affaire initiée par une plainte de LNE et Air Vigilance au sujet d'un dépôt important de déchets en Moselle. L'enquête menée par la Gendarmerie et l'OCLAESP, sous l'égide d'un juge d'instruction du tribunal judiciaire de Lille, a révélé plusieurs dizaines de dépôts sauvages de déchets partout en France, dont 10 en Lorraine ainsi que de plusieurs escroqueries de centres de retraitement de déchets tels que SUEZ et VEOLIA.

Après une enquête de plusieurs années, l'audience de 5 jours s'est tenue devant la juridiction spécialisée de Lille au mois de décembre 2023, où les associations LNE, FNE, Air Vigilance et FLORE 54 étaient représentées par une avocate du barreau de Lille, Me Ruef. Les déchets étaient importés illicitement depuis la Belgique et déposés sur des terrains privés et publics. 10 prévenus étaient appelés à la barre. La juriste de LNE a pu assister aux deux derniers jours d'audience et rencontrer l'avocate des associations, une expérience enrichissante !

Construction en site Natura 2000 (54) – décembre 2023 : Tout est régularisable ... ou presque !

Dans ce dossier de constructions illégales en zone Natura 2000 (4 infractions en matière d'urbanisme) initié par FLORE 54, le tribunal judiciaire de Nancy avait reconnu le prévenu coupable de l'ensemble des infractions qui lui étaient reprochées et avait ordonné la réparation du préjudice subi par les associations locales LNE et FLORE 54, à hauteur de 1000€. La Cour d'Appel a eu à connaître de ce dossier lors d'une audience de décembre 2023 et n'a retenu la culpabilité du prévenu que sur une seule infraction, considérant que les infractions au code de l'urbanisme avaient été régularisées par l'obtention d'un nouveau permis de construire, faisant disparaître celui qui n'avait pas été respecté. Seul le forage sans déclaration a été retenu (contravention). Les associations ont vu leur préjudice moral reconnu et réparé, mais dans une bien moindre mesure.

NUCLÉAIRE



NUCLEAIRE et PROJET CIGÉO d'enfouissement des déchets radioactifs à Bure (55)

L'opposition du mouvement France Nature Environnement (FNE) au projet Cigéo est structurée depuis le département de la Meuse jusqu'aux instances nationales FNE. LNE participe, au titre d'invité permanent, au Directoire FNE Energie et est chargé en région du suivi du projet Cigéo. MNE/LNE participent également au front

inter-associatif et syndical qui, au niveau national, suit le projet CIGEO et à plusieurs groupes de travail du front juridique national.

Sur le front du nucléaire, c'est en particulier avec France Nature Environnement que le débat public s'organise et réagit aux annonces ou projets du gouvernement.

Accélération de la relance du nucléaire

2023, comme 2022, a été une année marquée par les déclarations gouvernementales liées à la relance du nucléaire ou par les mesures réglementaires pour en faciliter ou en accélérer la mise en œuvre. Le débat est vif autour du coût et du financement du nucléaire et de l'incapacité des nouveaux EPR en projet à répondre à l'urgence climatique. A titre d'exemple, l'EPR de Flamanville n'est toujours pas en service après 17 années de construction et un coût exorbitant de plus de 19 Mds€ (initialement 5 ans et 3,3 Mds€)

La centrale de Cattenom, si elle n'est pas ciblée pour les 6 premiers EPR, le serait dans les 14 projetés.

A noter aussi que l'hydrogène « vert » pour la décarbonation de l'industrie a le vent en poupe, mais sa production nécessite beaucoup d'électricité et sert de prétexte, s'il en fallait un de plus, à la relance du nucléaire : ce qui explique par ex la proximité d'un projet hydrogène à côté de la centrale de Gravelines près de Dunkerque.

Suite juridique de la déclaration d'utilité publique de Cigéo



Le 7 septembre 2022, 32 organisations et 30 habitants avaient déposé un recours contre la déclaration d'utilité publique de Cigéo (DUP) et opération d'intérêt national (OIN), décisions prises par le gouvernement en juillet 2022.

C'est dans le cadre de ce recours qu'a été déposée une question prioritaire de constitutionnalité, laquelle nous a conduit à :

Une victoire historique : le 27 octobre 2023, le droit des générations futures à un environnement sain est enfin reconnu.

Le Conseil Constitutionnel a reconnu l'existence du droit des générations futures à être protégées. Il indique notamment que «le législateur doit veiller à ce que les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne compromettent pas la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins, en préservant leur liberté de choix à cet égard». C'est une avancée majeure du droit constitutionnel et une décision d'une très grande portée.

1er décembre 2023 : le Conseil d'Etat valide l'utilité publique de Cigéo, malgré toutes les incertitudes liées au projet déposé. Cette décision permet à l'ANDRA d'acquérir la maîtrise foncière manquante pour les installations de surface et l'aplomb des ouvrages souterrains, soit environ 3 500 hectares (l'équivalent de la superficie de Lille) et d'exproprier si besoin. Un blanc-seing qui toutefois ne signifie pas son autorisation.

Nous avons contribué à expertiser le dossier DUP, à dresser une longue liste FNE de tous ces questionnements et à alerter les commissions nationales de suivi de Cigéo.

Le 22 juin 2023, malgré toutes les insuffisances du dossier, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a considéré comme recevable sur le plan administratif la demande d'autorisation de création de Cigéo (DAC). L'instruction technique du dossier est désormais lancée et fait l'objet d'un travail spécifique avec l'IRSN, sur des questions néanmoins restreintes.

Plus globalement, en collaboration avec FNE, nous avons aussi interpellé les pouvoirs publics et les citoyens sur 2 sujets de 1ère importance :

La fusion de l'IRSN au sein de l'ASN : ce projet du gouvernement, très contesté à la fois par les ONG mais aussi par des élus de tous bords politiques signerait la fin de l'indépendance de l'expertise IRSN, pourtant unanimement soulignée pour la qualité de son travail.

L'utilisation d'une partie des fonds de l'épargne du Livret A : après l'ouverture de la taxonomie verte européenne au nucléaire, pour l'octroi de financements importants, impulsée par la France, c'est le livret A d'épargne qui est l'objet de toutes les convoitises pour la relance du nucléaire.



SENTINELLES DE LA NATURE



CHIFFRES-CLÉS



528 sentinelles de la Nature en Lorraine

C'est 23% de plus qu'en 2022 !

dont **125** nouvelles sentinelles en 2023

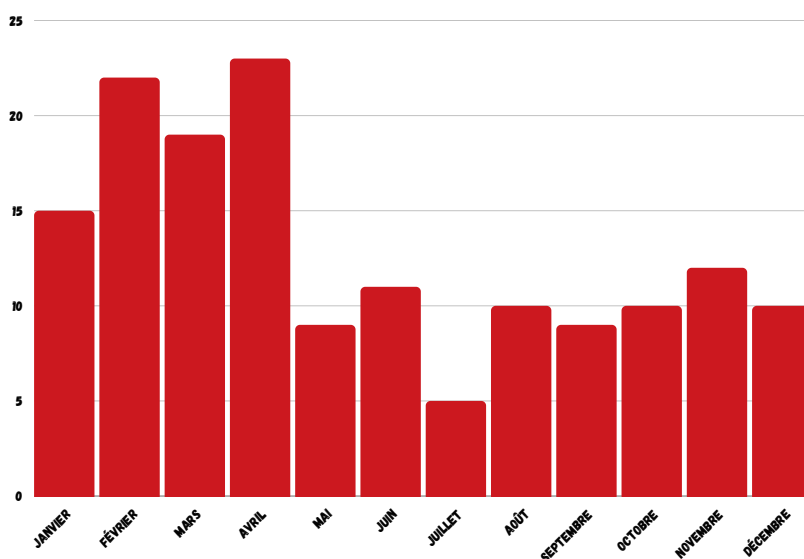
170 nouveaux signalements en 2023



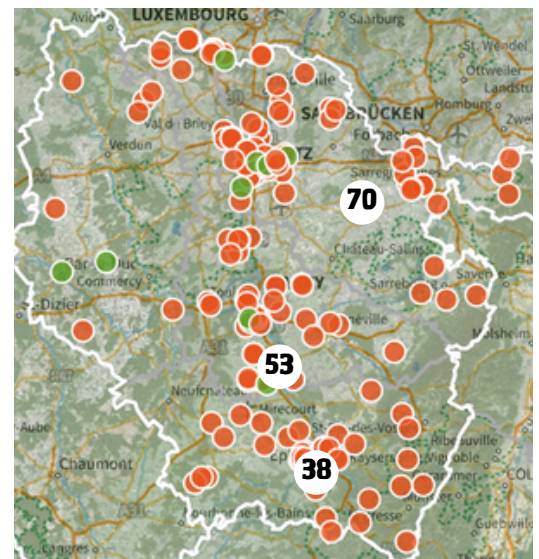
dont **12** nouvelles initiatives positives signalées en 2023
soit le double de 2022

dont **144** nouvelles dégradations enregistrées en 2023
C'est 10% de plus qu'en 2022 !

SIGNALEMENTS PAR MOIS



ENVIRON 3 SIGNALEMENTS PAR SEMAINE

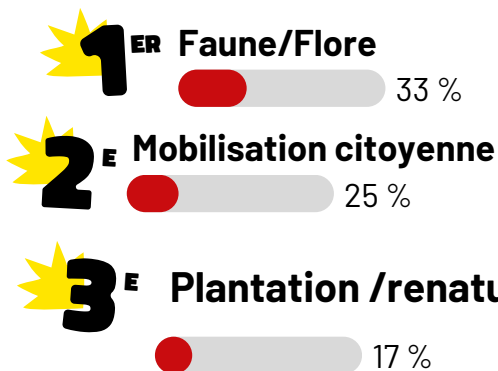


CARTE DES SIGNALEMENTS

STOCK DE **645** SIGNALEMENTS DE DEPUIS 2018 :

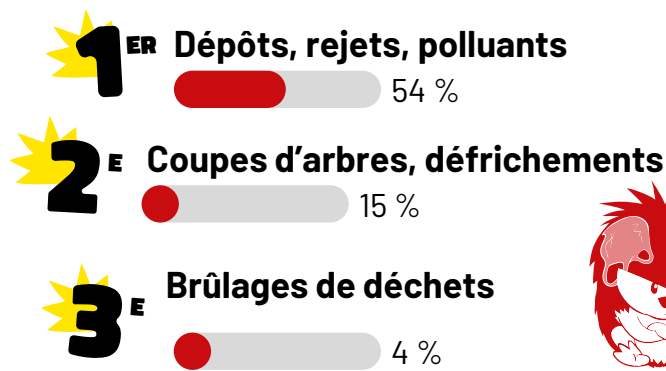
INITIATIVES FAVORABLES

Le Top 3



DÉGRADATIONS

Le Top 3

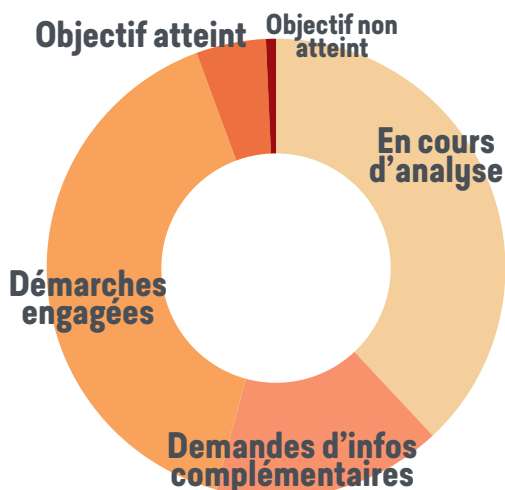


RATIO SIGNALEMENTS PUBLIÉS / NON PUBLIÉS

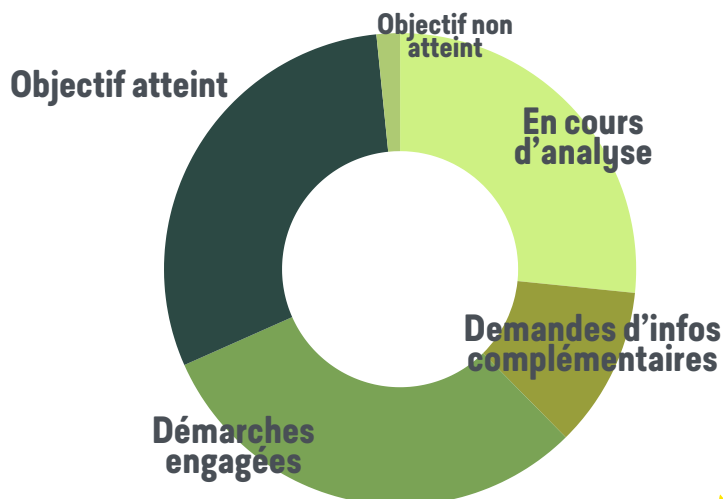
165 signalements publiés

1/3 PUBLIÉS démontre le rôle de filtre des associations

ETAT D'AVANCEMENT DES SIGNALEMENTS EN 2023



ETAT D'AVANCEMENT DES SIGNALEMENTS AU TOTAL



La meilleure initiative favorable

Pose d'un nichoir à faucon crécerelle sur une antenne relais par l'entreprise concernée suite à un signalement de Meuse Nature Environnement [N°2023-33382](#)



La pire dégradation

Arrachage d'une haie en bordure d'un étang abritant des espèces protégées et en pleine période de nidification [N°2023-29362](#)

TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS

MOYENS HUMAINS

5 salariés
Equivalent 2 temps pleins sur l'ensemble du réseau LNE

3 volontaires en service civique
Equivalent 84 jours de volontariat

15 bénévoles
Equivalent 170 heures de bénévolat

C'est au total une vingtaine de personnes qui font vivre le projet sentinelles en Lorraine !

FORMATIONS

7 Formations à la gestion de l'outil sentinelles

30 personnes sensibilisées à l'outil en 2023

RENCONTRES ET PARTENARIATS



Procureurs et Directions Départementales des Territoires (DDT)

Des rendez-vous ont eu lieu avec les procureurs de Nancy, Metz, Briey, Epinal, Bar-le-Duc et Thionville afin de faire connaître le projet. Tous ce sont montrés intéressés et ouverts à plus d'échanges sur les signalements.

Des rencontres ont eu lieu également avec les animateurs.trices des Missions InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) des DDT pour mieux faire connaître la plateforme et amorcer une meilleure coopération et suivi des signalements à l'avenir.

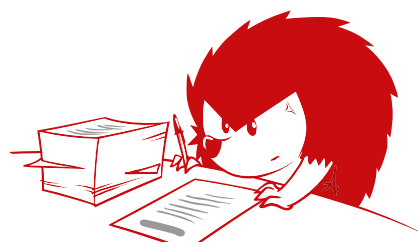
ORGANISATION DU RESEAU



Animation du réseau lorrain

Une réunion tous les 2 mois avec FLORE 54, LOANA et VNE. Démarrage courant 2023 pour TORCOL et MNE.

4 réunions du Comité de Pilotage Sentinelles pour échanger sur les grandes lignes du projet (campagnes, programme d'action, communication...)



30

CAMPAGNES



PROJETS / MENACES

11

projets et menaces signalés sur la plateforme.



Liste non exhaustive et non représentative des dossiers connus en Lorraine



Thématiques des projets et menaces sur sentinelles:

Majoritairement des projets de champs panneaux solaires, méthanisation, et constructions en milieux naturels



SENTINELLES DE LA HAIE

Rejoignez la communauté des gardien-ne-s du vivant

8

Signalements seulement dans le cadre de la campagne

Mais recrudescence des signalements sur les haies pour le reste de l'année : sensibilité accrue de la population et des associations

12

courriers envoyés aux Chambres d'agriculture, associations de maires et Directions Départementales des Territoires pour les informer de l'ouverture de la campagne



14% des commerces allumés en centre ville de Metz

C'est 4 % de moins qu'en 2022 !

2

webinaires d'organisation de maraude et de présentation de la campagne



SENTINELLES DE LA NUIT

Rejoignez la communauté des gardien-ne-s du ciel étoilé

20

participants à la maraude du 14 octobre 2023 à Metz

302

signalements de commerces allumés après 1h du matin sur le territoire de Metz Métropole

COMMUNICATION



Le groupe communication

En 2023, la communication de LNE est gérée par un groupe Communication constitué de :

- 3 bénévoles début 2023 : Maïthé Muscat, Bernard Muscat, Isabelle Wolff puis 2 à la suite du décès d'Isabelle
- Une salariée, Lisa Rummenhohl, puis 2 avec Nicolas Corréa
- Un.e volontaire en service civique : Sophie Nold jusque juin 2023 puis Clément Prédiam jusque janvier 2024
- Réunions : le groupe communication se réunit en général 1 à 2 fois par mois. Des comptes-rendus sont rédigés et diffusés à l'équipe des salarié.e.s pour information.

La communication digitale

Lettre d'information, veille juridique et lettre d'information Méthanisation

La lettre d'information et la lettre juridique continuent d'être diffusées une semaine sur deux en alternance. La régularité est une donnée majeure de la réussite de cette publication. Elles constituent un service rendu aux adhérents, apport d'informations et affichage de leurs évènements.

- Nombre d'abonnés : 233
- Taux d'ouverture de la LI variant de 43 à 53 %
- Taux d'ouverture de la VJ variant de 30 à 35 %
- Nombre de LI publiées : 26
- Nombre de VJ publiées : 26
- Nombre de lettres d'infos méthanisation publiées : 4

La lettre d'information est réalisée par les Services Civiques Communication, donc par Sophie en premier lieu puis Clément à partir de la deuxième moitié 2023. A son arrivée, celui-ci a mis en place un canal de communication spécifique destiné à recevoir les suggestions de publications de la part des salarié.e.s et a instauré un système de hiérarchisation très utile afin de pouvoir faire un choix chaque quinzaine.

La lettre d'information est relue et validée par Maïthé Muscat avant sa publication chaque jeudi.

La Veille juridique est réalisée par Anaïs et Laure, du pôle juridique.

SUITE Lettre d'information, veille juridique et lettre d'information Méthanisisation

En 2023, le taux d'ouverture de la lettre d'information a augmenté (35% en 2022) grâce au travail de la commission communication portant sur la création d'un nouveau design. Notre lettre d'information est ainsi devenue un levier majeur de notre communication en devenant un outil plus efficace, proposant un contenu plus attrayant, au service des associations. L'objectif de 2024 est d'augmenter le nombre de destinataires de cette lettre d'information et d'améliorer, encore, le taux d'ouverture.

La nouveauté 2023 de la Veille Juridique est l'insertion d'une nouvelle rubrique « Les actus du réseau juridique de Lorraine Nature Environnement » qui annonce les dernières actualités contentieuses de la fédération et des conseils juridiques ainsi que les nouvelles des dossiers et des dernières audiences auxquelles Lorraine Nature Environnement, et d'autres associations du réseau ont participé.

Le site internet

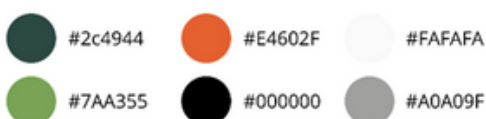
Les compétences de Clément en création de site web ont naturellement orienté sa mission de service civique vers l'évolution du site internet. Bernard Muscat et Clément ont ainsi pu apporter conjointement des modifications au site internet de LNE lancé en juillet 2022, avec notamment la création d'une page d'accueil mettant en avant nos actualités, rendant ainsi le site dynamique et vivant.

L'ensemble des pages du site font l'objet de mises à jour régulières.

En 2024 Aline pourra y consacrer plus de temps avec le soutien de Bernard autant que de besoin.

Charte graphique

COULEURS




TYPOGRAPHIE

TITRE : Lulo 40px  (ou en blanc si fond couleur)
SOUS TITRE : Montserrat (en gras) 26px  (ou blanc)
TEXTE : AvenirLight 15-16px  (ou en blanc si fond couleur)

BOUTON

 Exemple Montserrat 15px 

ICON

 #A0A09F Pas de style spécifique

Réseaux sociaux

LNE possède 4 réseaux principaux

1. Facebook : 2729 abonnés (2350 en 2022), 188 publications (tous formats confondus)

2. Instagram : 659 followers (507 en 2022), 97 publications

Par exemple : on voit une augmentation de plusieurs dizaines d'abonnés début 2024 à la suite d'une publication Instagram de Gaétan Gabriele (activiste écolo) où plusieurs APNE dont LNE sont identifiées à la suite du signalement du transport de neige à la Bresse.

3. LinkedIn : c'est un réseau social un peu délaissé en 2023 car on ne peut pas programmer les posts depuis la suite Metabusiness, la page LNE est rattachée aux profils persos des salariés, En 2024 grâce à la plateforme métricoool, nous pouvons programmer sur les 3 réseaux.

4. Youtube : permet de visionner les replay des différents webinaires

L'audience de ces réseaux est majoritairement féminine et jeune

- 63,5 % de nos followers sur Facebook sont des femmes
- 56,6 % de nos followers sur Instagram sont des femmes

Notre audience est située dans la tranche d'âge 25-34 sur Instagram et 25-54 sur Facebook

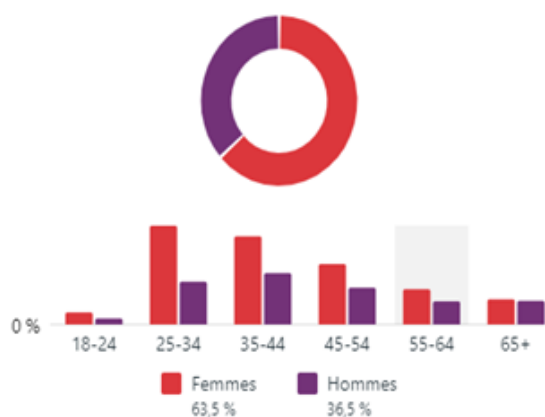
Followers Facebook ⓘ

2 729

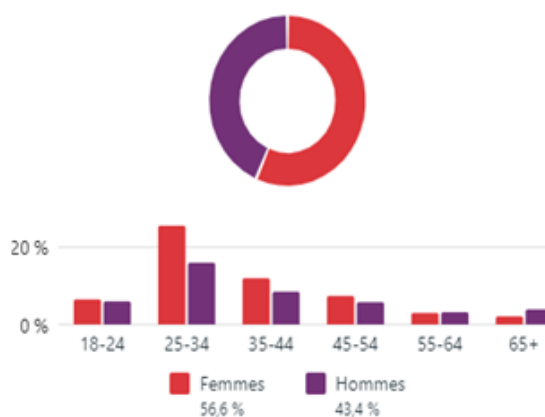
Followers Instagram ⓘ

659

Âge et genre ⓘ



Âge et genre ⓘ



La communication print

En 2023, la communication de tous nos supports papier est également repensée et retravaillée.

La nouvelle charte graphique est appliquée et les informations (site internet, adresses électroniques, numéros de téléphone, texte de présentation) sont mises à jour.

LNE dispose donc de :

- 4 flyers : générique LNE, Sentinelles, UPEGE, réseau forêt
- 4 roll-up : générique LNE, Sentinelles, UPEGE, forêts militaires
- 1 livret d'accueil

VIE ASSOCIATIVE



Assistance administrative à nos membres

En 2023, LNE a aidé FLORE 54 à déposer deux demandes de subvention auprès du Fonds de Développement de la Vie Associative Grand Est.

Il est d'ailleurs rappelé aux associations membres qu'un tel appui peut être fourni par la Fédération sur demande.

Renouvellement de l'agrément Service Civique

Fin 2021, LNE a pu renouveler son agrément Service Civique pour la période 2022-2024. Ce renouvellement s'est accompagné d'une augmentation drastique du nombre d'enveloppes disponibles. En effet, LNE pouvait déployer jusqu'à 12 volontaires par an auparavant. A compter de 2022, ce sont 47 volontaires qui peuvent être mis à disposition.

Cela s'explique par une demande de plusieurs structures qui n'avaient pas accès à un agrément départemental (principalement en Moselle) et qui ont rejoint l'agrément de LNE. Ce quota a par la suite été plafonné à 22 à compter de 2023. Ainsi, en 2023, LNE a également permis l'accueil de 22 volontaires en service civique auprès de 5 associations membres, et malgré de fortes difficultés à trouver de nouveaux volontaires.

La veille juridique régionale

Une veille juridique régionale est réalisée et est publiée toutes les deux semaines dans notre lettre d'information. Sont notamment relevées chaque semaine les enquêtes et consultations publiques par département ainsi que les actes administratifs (arrêtés préfectoraux) concernant l'environnement par thématique dans chaque département et une veille des avis de l'Autorité environnementale. Cette veille ne comprend en revanche pas les arrêtés préfectoraux concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ni les installations, ouvrages, travaux et aménagement dans le cadre de la police de l'eau (IOTA), ceux-ci n'étant pas inventoriés sur les sites internet des préfectures (sauf Meuse).

Cette veille juridique régionale requiert un temps de travail non négligeable aux juristes de LNE, elles n'ont malheureusement pas le temps d'examiner le fond de chaque acte administratif. Il convient de partager le travail entre les associations, nous remercions donc les associations compétentes sur leurs territoires et leurs thématiques de bien vouloir examiner régulièrement cette veille et de faire remonter au service juridique les dossiers qui leur apparaîtraient problématiques.

Gestion de l'information

Dans le cadre de ses activités de mise en réseau, la fédération reçoit une grande quantité d'informations essentiellement par courriel.

Ces informations proviennent en majorité des associations membres de notre réseau, mais nous sommes également de plus en plus sollicités par des structures et des particuliers. Vis-à-vis de son rôle fédérateur, LNE a pour mission de trier, traiter et redistribuer ces informations aux principaux intéressés.

En 2023, près de 28.000 mails ont ainsi été traités par l'équipe salariée.

Conventions de financement et soutiens financiers

En 2023, nous avons renouvelé nos partenariats avec le Conseil Régional Grand Est, la DREAL Grand Est, la ville de Metz, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Grand Est pour la réalisation de nos actions associatives. Deux aides financières exceptionnelles sont également venues au soutien du projet Forêts Militaires grâce à France Nature Environnement (« Aux Arbres Citoyens ») et la Fondation Iris.